

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 22 février 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Laurent PROULX
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

Est absente : Myriam RÉGNIER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Véronique JOBIN, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-10

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

1.a) Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-11

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'excuser l'absence de M. Laurent Proulx lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2016 et l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 janvier 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-12

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 25 janvier 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 janvier 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-13

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 26 janvier 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

DRH-2017-001 Adoption du plan d'effectifs 2017

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-14

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2017 du RTC, le tout, tel que plus amplement détaillé au document joint en annexe du document n° DRH-2017-001 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises, pour l'ensemble des postes au plan d'effectifs, étant prévues au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

DRH-2017-002 Augmentation des échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) pour l'année 2017

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-15

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'augmenter les échelles salariales des cadres supérieurs et du personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué), pour l'exercice financier 2017, de 1 %, auquel s'ajoutera, le cas échéant, une redistribution partielle des économies engendrées à la suite du processus de négociation collective, les sommes requises aux ajustements salariaux proposés étant prévues au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-002 Autorisation de dépenses – biens et services courants

Résolution 17-16

*Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'autoriser une dépense pour l'obtention de services de remorquage, pour une période de cinq (5) ans, incluant une option de renouvellement pour une période additionnelle de deux (2) ans, au montant de 492 450 \$, plus les taxes applicables, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la *Loi sur les sociétés de transport en commun*.*

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-003 Autorisation de dépenses – services professionnels

Résolution 17-17

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'autoriser une dépense pour l'obtention de services professionnels en ingénierie visant la réalisation d'évaluations environnementales, d'études géotechniques et de contrôles qualitatifs des matériaux utilisés lors des travaux de construction, requis dans le cadre de divers projets d'aménagement d'infrastructures pour le transport en commun, pour une période de trois (3) ans, au montant de 250 000 \$, plus les taxes applicables, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-004 Modification d'une marge de crédit bancaire

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ses opérations, le RTC dispose d'une marge de crédit au montant de 25 M\$ auprès de son institution financière;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son plan triennal des immobilisations, le RTC procède actuellement à la réception de 36 véhicules hybrides standards, ceux-ci étant admissibles à une subvention totalisant 90 % des coûts totaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs des projets du RTC sont admissibles au programme fédéral du Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC) administré par le gouvernement du Québec et que le RTC est toujours en attente des montants subventionnés;

CONSIDÉRANT que cela oblige le RTC à demander un crédit spécial de 35 M\$ pour la période de mars à octobre 2017 auprès de son institution financière, portant ainsi la marge de crédit à 60 M\$.

CONSIDÉRANT l'article 124 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-18

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu de confirmer le besoin, pour le RTC, d'établir une marge de crédit bancaire de 60 M\$ auprès de son institution financière, à un coût correspondant au taux de base bancaire.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Déplacement du directeur général - rencontre du conseil d'administration de l'Union internationale des transports publics (UITP)

Monsieur le président commente le document intitulé « Déplacement du directeur général hors Canada » qui vise l'annonce de la participation de M. Alain Mercier à une rencontre du conseil d'administration de l'UITP à Lausanne en Suisse, du 22 mars au 24 mars 2017, de même qu'à des rencontres de travail, le 21 mars, chez le fournisseur de midibus hybrides A330K HYB en Belgique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 17 h 50.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe